

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2902)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL244

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe, Mme Florennes et M. Balanant

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Ce décret précise également les conditions d'information régulière de la personne qui fait l'objet de ces mesures. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à améliorer la mise en place d'une information claire et précise de la population. Il est primordial que les personnes mises en quarantaine aient en leur possession toutes les précisions et informations nécessaires.